

Le gouvernement a eu de multiples occasions d'agir en matière de pollution, mais il a failli à son mandat envers la nation canadienne. Pour s'attaquer au problème, il aurait pu invoquer un grand nombre de lois existantes dont il n'a à peu près pas tenu compte, les députés le savent. Je vais vous en donner plusieurs exemples. Nous avons la loi des pêcheries, la loi sur la protection des eaux navigables, la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la loi sur la santé et bien d'autres. Chacune de ces lois contient des dispositions qu'on aurait pu ou dû invoquer pour enrayer la pollution. En outre, il y a 14 ministères fédéraux directement impliqués dans ces problèmes, mais ces ministères n'ont rien fait. C'est par suite d'un manque d'initiative de la part du gouvernement que ces lois sont restées inefficaces. Si la loi actuelle sur les ressources en eau du Canada doit donner les mêmes résultats que celles qui figurent déjà dans nos statuts, nos problèmes de pollution resteront entiers. Nous avons le pouvoir d'enrayer la pollution, mais nous ne l'avons pas souvent utilisé.

• (8.40 p.m.)

Le gouvernement fédéral préfère refiler la responsabilité aux autorités provinciales et municipales. Voici ce que j'aimerais demander au ministre: où au juste les ministères du gouvernement cadrent-ils dans la lutte contre la pollution? A-t-on établi ce comité de coordination? Que dire des règlements actuels, des lois diverses visant toute une variété de ministères? Que font-ils au juste pour résoudre les problèmes de la pollution au Canada aujourd'hui?

Le *Globe and Mail* publiait en août dernier un article très intéressant, écrit par le ministre des Pêches. A son avis, virtuellement tous les cours d'eau au Canada, qu'ils relèvent d'une juridiction fédérale ou provinciale, sont visés par les dispositions de la loi sur les pêcheries. Il disait, dans l'article, qu'on pourrait y apporter une ou deux modifications mineures mais que, somme toute, le ministère des Pêches est celui qui, logiquement, devrait s'occuper de la pollution des eaux. Pourtant, on n'en a pas tenu compte. Je me demande comment la loi sur les pêcheries cadre avec la mesure législative à l'étude.

J'ai l'intention de lire un ou deux extraits de l'article en question qui, à mon avis, devraient être versés au compte rendu. Je ne puis lire l'article en entier, il est trop long; mais je commencerai par ce qu'on dit des usines de pâte à papier:

La plus grande industrie canadienne à base de procédés chimiques est en train de mettre de l'ordre dans sa maison. Espérons que les autres industries du même genre feront de même.

[M. Harding.]

Mais pourquoi l'industrie des pâtes et papiers? La raison est évidente: à cause de son importance. Elle ne compte pas moins de 170 usines au pays. Celles-ci consomment au-delà de 80 p. 100 de toutes les eaux requises par l'industrie au Canada. En outre, elles désertent plus de la moitié des déchets décomposables jetés dans nos cours d'eau chaque année. Faut-il s'étonner que nous nous inquiétions, au ministère fédéral des Pêches et des Forêts, de l'industrie des pâtes et papiers et de la façon dont elle s'occupe du problème de la pollution.

Et l'article poursuit:

Bien entendu, on doit appliquer la loi sur les pêcheries uniformément dans tout le pays.

Le ministre demande des normes uniformes pour l'ensemble du pays. Je reprends l'article:

On devrait exiger des nouvelles usines qu'elles se conforment aux mêmes exigences, où qu'elles se construisent. Elles devraient être régies par les mêmes lois et les mêmes règlements. Autrement, on pourra les construire dans les provinces dont les normes sont inférieures, profitant ainsi de leurs lois contre la pollution.

Le ministre souligne ici, c'est clair comme le jour, ce que nous devrions faire—l'opposé de ce qu'on propose ici dans le bill. Puis il ajoute, d'après l'article:

Bien entendu, la lutte contre la pollution coûte cher. Mais pour échapper à ces frais, la nouvelle industrie tend à s'établir là où nos rivières poissonneuses peuvent leur servir de dépotoir. Il faut mettre fin à cette coutume et une application uniforme de la loi sur les pêcheries peut être très utile à cet égard.

Il fait ensuite ressortir d'autres points. Je reprends l'article un peu plus loin:

Notre loi sur les pêcheries aurait besoin, naturellement, d'être améliorée. Elle devrait renfermer des dispositions pour l'avenir. Ainsi nous ne serions pas obligés d'attendre de trouver du poisson mort dans nos eaux pour appuyer nos dires. Nous ne serions pas obligés d'attendre que nos eaux soient polluées.

Le ministre veut nous montrer bien clairement la nécessité de normes à l'échelle nationale. Que préconise le projet de loi à l'étude? On doit créer des organismes régionaux dans les divers bassins fluviaux, organismes qui établiront leurs propres normes. Nous aboutirons ainsi à un salmigondis de normes d'une extrémité du pays à l'autre.

M. Gibson: Il ne s'agit pas de la même eau.

Des voix: Oh, oh.

M. Harding: C'est justement l'un des points faibles du bill à l'étude.

M. Gibson: Vous ne l'amenderez pas.

Une voix: Voyez votre eau chez vous, à Hamilton.

M. Harding: D'autres initiatives ont été prises par le gouvernement actuel. En 1967,